

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du conseil municipal, tenue le lundi, 15 mars 2021 à 19 h 30, par visioconférence, à l'édifice municipal de Sainte-Paule situé au 102, rue Banville.

Sont présents : Monsieur Pierre Dugré, maire (présentiel)
 Monsieur Claude Vaillancourt, conseiller au siège #1 (visioconférence)
 Madame Mylaine Bégin, conseillère au siège #2 (présentiel)
 Monsieur Urbain Bérubé, conseiller au siège #3 (visioconférence)
 Madame Chantal Leclerc, conseillère au siège #4 (présentiel)

Est absente :
 Madame Suzanne Vinet, conseillère au siège #6
 Poste vacant au siège #5

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Dugré. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Mélissa Levasseur est également présente et agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE

M. le maire Pierre Dugré ouvre la séance à 19h36 et souhaite la bienvenue.

2021-03.033

PARTICIPATION À LA SÉANCE À HUIS CLOS PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

Considérant que l'état d'urgence sanitaire a été prolongé à plusieurs reprises depuis ce temps;

Considérant les arrêtés 2020-004 et 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant que lorsqu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence;
- le conseil municipal accepte que la séance soit enregistrée en audio et que cet enregistrement audio soit disponible au public en différé sur le site internet de la municipalité.

2021-03.034

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRE :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Informations et correspondances.
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021.

GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE

1. Approbation des comptes à payer au 9 mars 2021.

URBANISME & MISE EN VALEUR DU MILIEU

1. Adoption de la Politique pour un Code d'éthique et de déontologie du comité consultatif d'urbanisme.
2. Adoption de l'Annexe A - Déclaration relative à l'absence de situation de conflits d'intérêts en lien avec la demande de dérogation mineure.
3. Nomination de madame Mylaine Bégin sur le comité consultatif d'urbanisme.

TRANSPORT

1. Billet d'absence pour monsieur Richard Nadeau, opérateur en déneigement.
2. Engagement de monsieur Sabin Pelletier, opérateur en déneigement.

HYGIÈNE DU MILIEU (PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

1. Demande de l'Association du Lac-du-Portage concernant l'adoption d'un règlement sur l'accès au lac.
2. Estimation des coûts pour les bassins de sédimentation.
3. Nouvelle requête de l'Association du Lac-du-Portage pour les bassins de sédimentation.

SÉCURITÉ

1. Adoption du rapport de l'an 3 et 4 du Schéma de couverture de risque.

SPORT & LOISIRS

VARIA

1. Demande d'appui pour la décentralisation du système de santé.
2. Demande d'appui pour le projet de Complexe aquatique de Matane.
3. Accès à des jeux de société et de table partout en Matanie.
4. Modification de la résolution 2020-12-266.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 09 mars 2021, comme préparé et lu, en laissant le point « Varia » ouvert.

2021-03.035

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 08 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 08 février dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Claude Vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 08 février 2021 tel que remis par la secrétaire-trésorière avec dispense de lecture; les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

2021-03.036

APPROBATION DES COMPTES AU 09 MARS 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes en date du 09 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Chantal Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants :

Liste des comptes à payer (incluant les chèques #4294 à #4213)	44,550.59\$
Liste des prélèvements bancaires	7,430.42\$
Frais de banque	1,358.25\$
Liste des salaires nets payés (11 et 25 février 2021)	11,406.15\$
Total des comptes au 09 mars 2021	64,745.41\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Mélissa Levasseur, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Paule, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Mélissa Levasseur

2021-03.037 ADOPTION DE LA POLITIQUE DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'adopter une politique sur le code d'éthique et de déontologie du comité consultatif d'urbanisme afin d'éviter des conflits d'intérêt lors du traitement des dérogations mineures, d'où l'importance d'adopter une politique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Mylaine Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D'adopter la Politique du code d'éthique et de déontologie pour le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Paule.

2021-03.038 ADOPTION - DÉCLARATION RELATIVE À L'ABSENCE DE SITUATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'il est opportun pour le conseil municipal d'éviter toute situation de conflits d'intérêts sur ce comité, concernant toutes les évaluations des demandes de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Claude Vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D'adopter la déclaration relative à l'absence de situation de conflits d'intérêts pour les membres du CCU de la Municipalité de Sainte-Paule.

2021-03.039 NOMINATION DE MADAME MYLAINE BÉGIN SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par la conseillère madame Chantal Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE nommer madame Mylaine Bégin, conseillère, membre du comité consultatif d'urbanisme afin de remplacer monsieur Réginald Lizotte.

Le comité devra se nommer un nouveau président lors de leur prochaine rencontre.

2021-03.040 BILLET D'ABSENCE POUR MONSIEUR RICHARD NADEAU, OPÉRATEUR EN DÉNEIGEMENT

Il est proposé par la conseillère madame Mylaine Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE préparer une cessation d'emploi pour l'opérateur en déneigement monsieur Richard Nadeau puisque la directrice générale a reçu le 25 février 2021 un certificat médical mentionnant une absence du travail à partir du 28 février 2021 pour une durée indéterminée.

2021-03.041 ENGAGEMENT DE MONSIEUR SABIN PELLETIER, OPÉRATEUR EN DÉNEIGEMENT

Il est proposé par le conseiller monsieur Urbain Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal entérine la décision de la directrice générale d'avoir procédé à l'engagement de Monsieur Sabin Pelletier, au coût de 1100\$ brut par semaine pour terminer la saison 2020-2021, afin de remplacer temporairement monsieur Richard Nadeau.

Monsieur Sabin Pelletier a débuté le 24 février 2021 et la période d'engagement prendra fin le 17 avril 2021.

**2021-02.042 DEMANDE DE L'ASSOCIATION DU LAC-DU-PORTAGE CONCERNANT L'ADOPTION D'UN
RÈGLEMENT SUR L'ACCÈS AU LAC**

Il est proposé par la conseillère madame Chantal Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal n'aille pas de l'avant dans la demande de l'Association du Lac-du-Portage, concernant l'adoption du règlement sur l'accès au lac puisque tous les accès sont privés et que le lac est de juridiction fédérale;

QUE la municipalité continue d'accompagner l'Association du Lac-du-Portage dans la sensibilisation des riverains afin qu'ils soient de plus en plus conscients des conséquences lorsqu'ils autorisent l'utilisation de leur accès à un non-résident.

2021-02.043 ESTIMATION DES COÛTS POUR LES BASSINS DE SÉDIMENTATION

Il est proposé par le conseiller monsieur Claude Vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte l'estimation des coûts de 8,459.95\$ avant taxes pour la préparation des plans et devis pour les bassins de sédimentation fait par monsieur Marc Lussier, ingénieur à la FQM et l'exécution des travaux à l'été 2022, à moins que la directrice générale trouve un programme pouvant subventionner ces travaux pour l'automne 2021.

**2021-03.044 NOUVELLE REQUÊTE DE L'ASSOCIATION DU LAC-DU-PORTAGE POUR LES BASSINS DE
SÉDIMENTATION**

CONSIDÉRANT QUE l'Association du Lac-du-Portage demande au conseil municipal de faire partie des réunions et de la planification pour la deuxième phase des bassins de sédimentation pour les ruisseaux du Lac-du-Portage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Urbain Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal refuse la demande de l'Association du Lac-du-Portage de faire partie des rencontres et de la planification avec l'ingénieur de la municipalité pour les bassins de sédimentation, mais l'informer du développement de ce projet et l'intégrera au besoin.

**2021-03.045 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE DE LA MRC DE LA MATANIE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ
INCENDIE – RAPPORT SUR LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNÉE 3 ET L'ANNÉE 4**

Il est proposé par le conseiller monsieur Urbain Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le plan de mise en œuvre pour l'année 3 et l'année 4 de la Municipalité de Sainte-Paule, présenté par le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, sous toute réserve que le schéma de couverture de risque n'est pas conforme;

DE transmettre la présente résolution au Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.

2021-03-046

DEMANDE D'APPUI POUR LE PROJET DE COMPLEXE AQUATIQUE DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la piscine municipale de la ville de Matane a été construite en 1967;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement profite, en vertu d'une entente des infrastructures supralocales, à l'ensemble des citoyens de la MRC de La Matanie, soit plus de 21 000 habitants;

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure est désuète et qu'elle ne répond plus aux besoins de la population;

CONSIDÉRANT QUE l'état de la piscine actuelle est très précaire;

CONSIDÉRANT QUE la piscine municipale accueille environ 40 000 utilisateurs annuellement;

CONSIDÉRANT QU'une interruption des services de cette infrastructure serait dommageable pour l'initiation des jeunes enfants aux sports aquatiques et pour la relève;

CONSIDÉRANT QU'une interruption des activités de la piscine aurait un impact important sur la pratique d'activités physiques pour les nombreuses personnes âgées qui fréquentent cette infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matane souhaite construire un nouveau complexe aquatique répondant aux normes actuelles et aux besoins de sa population (familles, adultes, enfants et aînés);

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure est essentielle pour maintenir la vitalité des clubs sportifs aquatiques (Club Nautilus et club Les Capitaines du Cégep de Matane) qui ont représenté notre région de façon remarquable à l'échelle du Québec et du Canada dans les dernières années;

CONSIDÉRANT QU'une augmentation importante de l'achalandage est envisagée avec la venue du nouveau complexe aquatique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matane et la MRC de La Matanie ont toutes deux évoqué, dans leur planification stratégique respective, qu'elles souhaitaient offrir un milieu de vie attractif afin d'attirer des familles et des travailleurs qualifiés;

CONSIDÉRANT QUE le projet de complexe aquatique n'a pas été retenu dans le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Urbain Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie appuie la Ville de Matane dans ses différentes demandes auprès des bailleurs de fonds afin de réaliser le projet de Complexe aquatique de Matane.

2021-03.047

DEMANDE D'APPUI POUR LA DÉCENTRALISATION DU SYSTEME DE SANTÉ

CONSIDÉRANT QUE la centralisation de nos soins de santé a rendu notre système rigide et lent;

CONSIDÉRANT QUE les effets de la centralisation se font sentir sur l'accessibilité aux soins de santé de proximité et locaux;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes témoins des conséquences de la centralisation dans notre ville;

CONSIDÉRANT QUE 750 médecins de toutes les régions du Québec se sont mobilisés pour demander la décentralisation de notre système de santé;

CONSIDÉRANT QUE toutes ces démarches visent à établir les bases d'une gouvernance locale solide et efficiente qui va donner accès en région à l'ensemble des soins médicaux de base sans aucune discrimination;

CONSIDÉRANT QUE ces 750 médecins ont émis 4 recommandations peu coûteuses, simples et rapides à mettre en place qui ont été transmises au Ministre de la Santé et des services sociaux cet été, soit :

- Le rétablissement d'un poste d'administrateur décisionnel local pour chaque centre hospitalier de soins;
- Le rétablissement d'un poste décisionnel de Directeur des Services Professionnels (DSP) local pour chaque centre hospitalier;
- Le rétablissement d'un Conseil des Médecins, Dentistes et Pharmaciens (CMDP) local pour chaque centre hospitalier;
- Le rétablissement d'une Table des chefs locale réunissant tous les chefs de département d'un centre hospitalier.

CONSIDÉRANT QUE la gestion de la crise sanitaire nécessite une flexibilité et une réactivité qui manque à notre système de santé centralisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Chantal Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D' les 4 recommandations émises par le Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé;

DE demander au gouvernement d'étudier sérieusement les recommandations du Regroupement et d'y faire suite.

2021.03.048

PROJET JEUX DE SOCIÉTÉ ALLIANCE – COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-ST-LAURENT (CRDBSL)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des Alliances pour la solidarité et l'inclusion sociale, les citoyens et les citoyennes ont soulevé le désir d'avoir accès à des jeux de société et de table partout en Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à fournir des jeux à chaque municipalité (salle communautaire) afin de permettre aux citoyens et citoyennes d'y avoir accès, sur place, gratuitement; le tout dans le but de briser l'isolement et de lutter contre la pauvreté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Chantal Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Sainte-Paule est intéressée par le projet de jeux de société et de table partout en Matanie.

2021.03.049

AJUSTEMENT DU MONTANT - DÉTERMINATION DE L'OFFRE DE CRÉDIT-BAIL AVEC OPTION D'ACHAT POUR L'INSTALLATION DE L'INTERNET SANS FIL, DE LA CAMÉRA ET DES ÉQUIPEMENTS NOMADE

Il est proposé par la conseillère madame Chantal Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de 224.96\$ pour le crédit-bail avec option d'achat pour l'installation de l'internet sans fil, de la caméra et des équipements Nomade, à la suite de l'ajout d'un équipement obligatoire pour le bon fonctionnement des installations;

D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de crédit-bail d'équipement selon les conditions établies et convenues entre les parties, soit sur 48 mois.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a eu une discussion à la suite de questions reçues par courriel.

2021.03.050

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Chantal Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE lever la séance à 19h57.

Je Pierre Dugré, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Mélissa Levasseur
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Pierre Dugré
Maire